



N° 136
9 juillet 2003
Bimensuel

Le Courrier du DFJ:

Concours environnement + jeunesse

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, supplément de *La Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un article principal consacré au concours *environnement+jeunesse*, il comporte également d'autres articles portant, notamment, sur l'évaluation à l'école et sur les nouvelles infrastructures disponibles à Sainte-Croix.

Dans ce numéro



ACTUEL

Alain Maillard, nouveau secrétaire général du DSAS.

Retraite de Jean-Jacques Rège, chef du Service des automobiles.

Interview de Daniel Laufer, successeur du docteur Jean Martin et médecin cantonal depuis 10 semaines.



2
2



EMPLOI

27 postes vacants.



VIOLON D'INGRÈS

Jean-Daniel Perroset, le foot envers et contre tout.

6
9



MEMENTO

Le Cabinet des Médailles devient le Musée monétaire cantonal.

12

Yverdon-les-Bains: la psychiatrie en ville



Volonté de dédramatiser la psychiatrie, le nouvel hôpital psychiatrique du Nord vaudois s'élève aujourd'hui, tout de rouge vêtu, au cœur de la ville d'Yverdon-les-Bains. Il compte 56 lits répartis dans 4 unités de soins, la divi-

sion ambulatoire d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'une structure intermédiaire hospitalière de jour/crise. Jo Montandon, son médecin-directeur, détaille les raisons d'une telle implantation urbaine.

pages 4 à 5

Service des automobiles et informatique: collaboration intercantonale avec Argovie

Le canton de Vaud a choisi comme partenaire le canton d'Argovie pour moderniser le programme de gestion du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Le logiciel *Viacar*, développé par les Argoviens, est utilisé avec succès par quatre autres cantons (ZH, ZG, LU, SH), et concernera désormais environ 40 % du parc automobile suisse.

Dans sa séance du 25 juin 2003, le Conseil d'Etat a autorisé le Chef du Département de la sécurité et de l'environnement à signer l'accord de collaboration pour la reprise du programme informatique du canton d'Argovie. Les avantages qu'en retirera le canton de Vaud sont importants:

- La maintenance en commun sera plus économique;

- *Viacar* étant éprouvé, les risques liés au développement d'un nouveau produit sont fortement limités;
- Les adaptations, liées par exemple à des changements légaux, seront moins chères.

Le logiciel sera mis en production le 1^{er} janvier 2005. Le projet, devisé à 4,8 millions de francs, sera financé par le crédit voté par le Grand Conseil en 1999 pour le renouvellement du système informatique du SAN. Avec ce nouveau logiciel, le Service des automobiles disposera d'un outil capable de remplacer avantageusement le programme actuel qui a montré ses limites. Les utilisateurs pourront notamment fixer par Internet des rendez-vous pour les examens de conduite ou les expertises des véhicules.



A vendre: à Yvorne, mobilhome entièrement boisé + terrasse. Habitable à l'année. Camping avec gardien, piscine et tennis. Vendu avec meubles intérieurs, coffre avec nombreux outils, le tout en très bon état. 123'000 francs, à discuter. Tél., dès 20h, 021 864 31 82 ou 079 426 81 78.

A vendre: Golf cabriolet, classic line 92. T.O. 97000 km. Prix à discuter. Tél.: 079/633 05 26.

A vendre: SEAT Toledo 1.6l, 128 000 km, excellent état, radioCD, homologation CH 1S20 12. Limousine, noire, 5 places, 1^{re} mise en circulation 30.06.1993, cylindrée 1594 CC, expertisée le 09.05.2003. Prix 2800 francs. Tél.: 078 852 61 94.

A vendre: voilier en bois contreplaqué acajou type Cognac. Excellent état, entièrement équipé. Longueur: 7 m35. Largeur: 2 m80. Tirant d'eau: 1 m40. Prix à discuter en fonction des accessoires. Tél.: 024/423 81 13.

A louer: à Gryon, pour vacances, grand 3 pièces ensoleillé dans un vieux chalet, balcons avec belle vue dégagée, grilles possibles sur coin terrasse. Prix: 700 francs/semaine ou 2200 francs/mois. Tél.: 079 319 90 72.

Cherche à acheter: jeune couple cherche à acheter maison ou appartement avec jardin sous gare à Lausanne. Budget: 700 000.-. Tél.: 021 601 58 52 (répondeur).

Recherche: le chœur de gospel féminin «Evening Stars» cherche CHANTEUSES pour renforcer ses effectifs. Qualités requises: voix juste, bonne oreille et sens du rythme, connaissances élémentaires d'anglais et de solfège, assiduité. Répétitions un soir par semaine dès le 25 août, concerts dès le 25 novembre. Contact: 021 652 65 25.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Alain Maillard, nouveau secrétaire général du Département de la santé et de l'action sociale

Le Conseil d'Etat a décidé d'engager Alain Maillard, actuellement directeur adjoint à la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, en qualité de Secrétaire général du Département de la santé et de l'action sociale. Alain Maillard prendra ses nouvelles fonctions dans le courant de l'automne. Le secrétaire général adjoint du Département de la santé et de l'action sociale, Eric Toriel, assurera l'intérim, en attendant sa prise de fonction.

Né le 30 juillet 1956, marié et père de 2 enfants, Alain Maillard est au bénéfice d'une licence en droit, d'un

diplôme de traducteur et d'un format ion pour dirigeants et managers du Centre romand de promotion du management. Il a collaboré 2 ans au Secrétariat général du Département fédéral de justice et police à Berne.

En sa qualité de directeur adjoint à la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie (CVCI), il est actuellement responsable du département juridique. En outre, il est en charge



de la supervision et de la coordination des affaires politiques et en particulier de la sécurité sociale.

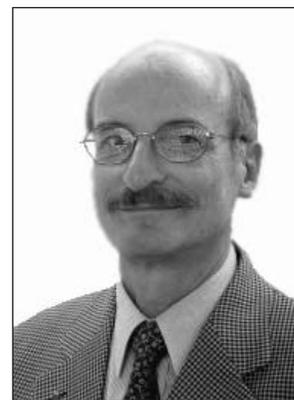
Ses capacités et son expérience, auxquelles s'ajoutent ses qualités de décideur et sa sensibilité aux questions sociales à la fois pragmatique et nuancée, ont convaincu le Conseil d'Etat de sa bonne adéquation au poste qui lui est confié. Outre les activités de direction du Secrétariat général, Alain Maillard mettra ses compétences au service de la réflexion stratégique, de la coordination entre les services du Département et des collaborations cantonales et intercantionales. – *com*

Service des automobiles: Jean-Jacques Rège part à la retraite

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de Jean-Jacques Rège, chef du service des automobiles et de la navigation. M. Rège a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 octobre 2003 après 9 années passées à la direction de ce service.

Jean-Jacques Rège est entré au service de l'Etat de Vaud le 1^{er} juillet 1994, après avoir occupé différentes fonctions à responsabilités dans le privé. En neuf ans d'activité à la tête du SAN, il a su faire progresser ce service pour le doter d'une structure et d'un mode de fonctionnement efficace et capable d'absorber au mieux une augmentation d'activité quasi constante. Le SAN a aujourd'hui intégré des principes modernes de gestion et dispose d'une organisation claire.

M. Rège a également été sollicité à plusieurs reprises pour participer à des comités de pilotage ou de direction



de projet où il a apporté son expérience dans les domaines de la gestion et de l'organisation en entreprise.

Le Conseil d'Etat remercie M. Rège de l'engagement qu'il a montré au cours de ces dernières années pour moderniser ce service dans le sens d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle afin de la satisfaire au mieux, tout en tenant compte des restrictions budgétaires qui touchent l'ensemble de l'administration vaudoise.

Vignobles des Hospices cantonaux: place au Sauvignon

Les Hospices cantonaux possèdent des vignobles dans le Chablais, soit quelque 8,5 hectares répartis entre les domaines d'Aigle et de Villeneuve. Des vignobles sur lesquels est essentiellement cultivé du chasselas. Afin de répondre à la demande du consommateur, les Hospices cantonaux ont décidé d'introduire en mai de cet année un nouveau cépage: le Sauvignon gris dont 2000 ceps ont été plantés au lieu-dit *Les Hospitalières sis à Villeneuve*. Très rare, et originaire du Bordelais, le Sauvignon gris a été obtenu par mutation naturelle.

Médecin cantonal depuis 10 semaines

Entré en fonction début mai, Daniel Laufer a succédé à Jean Martin. Ce pédiatre de 54 ans a exercé en milieu hospitalier, puis en cabinet à Nyon. Une expérience peu commune pour un médecin cantonal. Interview.

Une première impression du nouveau médecin cantonal...

Le poste de médecin cantonal s'adresse à une personne qui a des visées dans le domaine de la médecine sociale et préventive. J'ai pu prendre la mesure de l'ampleur des autres tâches, notamment administratives, liées à la fonction!

Comment envisagez-vous votre rôle après une dizaine de semaines?

Mon activité comporte trois volets principaux. L'un d'eux consiste à préparer des dossiers sur les réalités du terrain à l'intention du Conseil d'Etat. Le médecin cantonal est ainsi une aide lors de la prise de décisions gouvernementales dans le domaine de la médecine sociale et préventive.

Le rôle de «police» du corps médical constitue un deuxième volet. Il s'agit de statuer sur les délits, mais aussi de penser à leur prévention. On est en droit d'exiger des soignants un comportement irréprochable face à la loi et à l'éthique professionnelle. Le nombre de confrères qui présentent des problèmes d'alcoolisme ou d'abus de médicaments voire de toxicomanie est par exemple surprenant.

Un troisième volet est d'ordre social. C'est par exemple la question de l'ouverture ou non d'un local d'injection pour les toxicomanes. C'est aussi le développement de la médecine des adolescents, particulièrement face à l'augmentation de la consommation d'alcool, de tabac ou de cannabis. Le médecin cantonal n'a évidemment guère de prise sur l'évolution de la société en général. Mais il peut exercer son influence en analysant par exemple les franges extrêmes de certains phénomènes. Pourquoi des jeunes se piquent-ils en s'exposant ainsi à la mort? La position du médecin cantonal est simple: toute la société doit avoir accès à des soins. Il faut en ce sens protéger les personnes qui ne sont pas naturellement prêtes à entrer dans les circuits de traitement existants.

En résumé, il s'agit d'éviter les trop grandes distorsions entre les décisions politiques et la réalité du terrain. Face à un problème de santé publique, l'approche socio-médicale n'apporte généralement pas de réponse complète. Pas plus que l'approche politique. Il faut harmoniser au mieux les deux approches.



JOËL CHRISTIN

Qu'aimeriez-vous avoir réalisé dans une quinzaine d'années?

Je viens de rentrer dans les chaussures de quelqu'un qui a accompli beaucoup de choses! Pour moi, il est encore tôt pour avoir une foule de projets. J'aimerais cependant pouvoir accroître la collaboration entre les différentes institutions qui travaillent dans le vaste domaine de la prévention, qu'elles soient non gouvernementales ou liées à l'Etat. J'aimerais aussi contribuer à fédérer davantage la médecine du travail. Des procédures pourraient être créées ou harmonisées, par exemple face à la violence dans les écoles, ou face au mobbing dans les entreprises. J'aimerais enfin poursuivre et améliorer la prévention de la toxicomanie.

Votre prédécesseur apparaissait aussi dans les médias et dans le monde politique. Quel sera votre style à vous?

Je serai sans doute moins visible. J'aimerais plutôt privilégier la présence de la division médicale de santé publique. Je ne suis inscrit à aucun parti. Le médecin cantonal doit défendre l'accès à la santé et au bien-être pour tous. J'ai le vœu de rester pragmatique. D'avoir une lecture de la société sans parti pris lié à une couleur politique.

Quelle est votre position concernant la future mise en oeuvre de la réorganisation hospitalière liée à l'initiative sur les hôpitaux de proximité?

Ayant vécu la situation de pédiatre dans un hôpital de taille moyenne où la disponibilité

face aux urgences a des allures de bénévolat, je ne suis pas très neutre sur le sujet. Je pense que pour rationaliser le travail des médecins hospitaliers, la carte dont le dessin s'affine depuis douze ans est inéluctable. Dans les petits hôpitaux, des ouvertures 24 heures sur 24 présentent par exemple un rapport coûts/avantages par trop défavorable.

Le nouveau droit des patients au sujet duquel Sanimédia a produit 2 brochures d'information (voir Gazette n°135) impliquera-t-il un surcroît de travail pour le médecin cantonal?

Indirectement oui, car les questions des usagers vont probablement augmenter. Mais mon rôle restera limité à des interventions en cas d'attitudes fautives de la part du corps médical. Tout le travail de conciliation en cas de conflit sera effectué par le médiateur indépendant pour la médecine ambulatoire et par les 2 commissions des plaintes pour les hôpitaux et les EMS.

Quel est le rôle du médecin cantonal dans le contexte de la clause du besoin qui impose un moratoire sur l'ouverture des cabinets privés?

Je peux servir d'appui technique en aidant à estimer les vrais besoins du terrain, en particulier pour garantir l'accès aux soins dans les endroits reculés du canton. L'application de la clause nécessite du doigté.

Et dans le contexte de la révision de la LaMal?

Je devrai intervenir en cas d'effets pervers sur le terrain.

Passer d'un cabinet privé de pédiatre à la fonction de médecin cantonal, c'est le grand écart...

Un très grand écart même! Je n'ai par ailleurs pas de formation spécifique en médecine sociale et préventive. Mais je ne crois pas que toute l'activité de recherche dans ce domaine soit vraiment le fait du médecin cantonal. En la matière, Lausanne abrite un institut très performant qui s'offre à une collaboration de tous les instants. Quant à mon expérience de la médecine ambulatoire, elle m'a notamment permis de mesurer toute l'importance du médecin «de famille». Cette structure est à protéger. Son rôle de premier recours est primordial.

Pensez-vous que votre ancienne activité risque de vous manquer?

Je regrette certainement le contact toujours très enrichissant avec les enfants.

Interview: Joël Christin



Yverdon-les-Bains

La psychiatrie moderne au cœur de la cité

Plébiscité par le peuple en 1999, le nouveau Centre psychiatrique du nord vaudois s'est installé en pleine ville d'Yverdon-les-Bains. Un déménagement réussi pour une pratique médicale conforme aux critères actuels.

Un déménagement réussi

Quitter le site isolé du vétuste hôpital de Bellevue pour se rendre au centre ville d'Yverdon-les-Bains dans un bâtiment ambiant neuf, c'est tout un symbole pour la psychiatrie, auquel le personnel comme les patients ont été très sensibles. Patients et soignants étaient réunis dans la cour de l'hôpital de Bellevue le 4 juin dernier, en attendant leur transfert vers le nouveau Centre. Le médecin directeur du secteur psychiatrique Nord Jo Montandon se souvient: «C'était un moment empreint d'émotion. Certains attendaient prêts au départ depuis 6h du matin déjà, alors que le trajet organisé avec les transports publics de la ville n'était prévu qu'à 9h!»

Le déménagement d'un hôpital psychiatrique demande une préparation importante au nouveau logistique et c'est pourquoi la prise en charge des urgences par les autres secteurs psychiatriques du canton durant le déménagement était organisée de longue date. Jo Montandon a tenu également à ce que les patients et leurs familles soient bien informés de toutes les étapes, dont la première consistait à déplacer l'administration et les bureaux médicaux, la seconde les patients et le personnel et enfin la troisième comprenait le regroupement de l'unité ambulatoire située jusque-là à la Rue du Lac à Yverdon. A l'arrivée dans le nouveau bâtiment, les patients ont surtout relevé l'esthétique des locaux et la possibilité de choisir leurs repas grâce à l'aménagement d'un self-service que le manque de place dans l'ancien hôpital ne permettait pas d'installer.

Submitted to popular vote in October 1999, the project of the Centre de Psychiatrie du Nord Vaudois was accepted by more than 72% of the Vaudois people. The new hospital and ambulatory building, which is to be inaugurated in the presence of Charles-Louis Rochat, Chief of the Department of Health and Social Action, is particularly noteworthy for being located in the heart of the city of Yverdon-les-Bains. This location corresponds to a willingness to de-dramatize the recourse to psychiatry and to make it easier for the social reintegration of hospitalized persons.

The treatment of psychiatric diseases has evolved a great deal and the average length of stay in hospital is now about 18 days



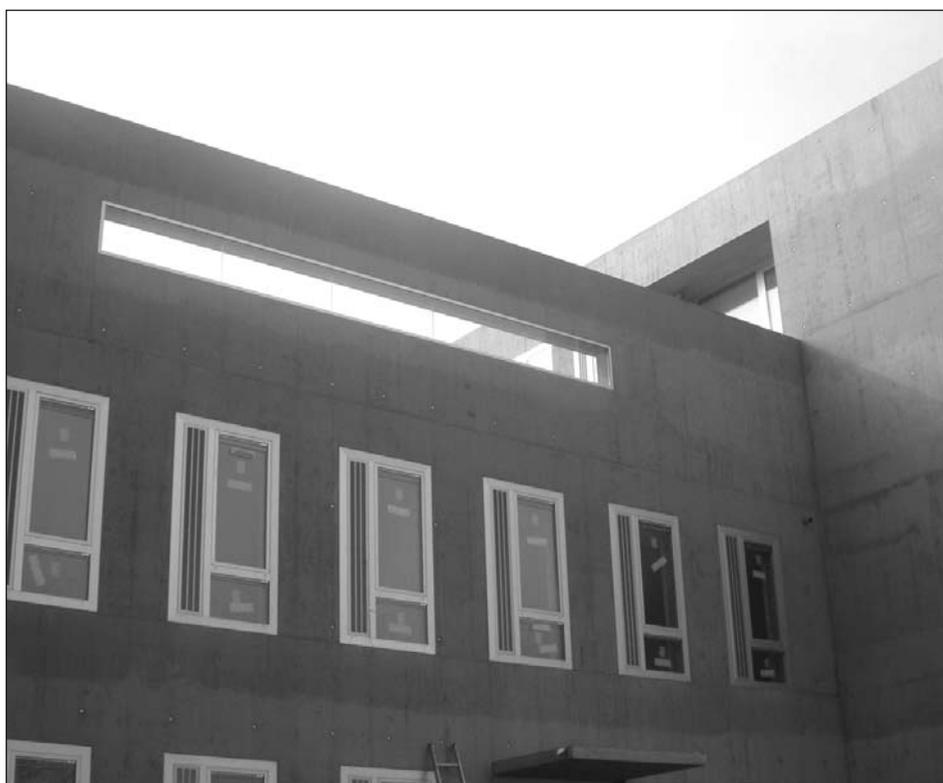
PHOTOS MARIE-CLAIRE WEHRLI

L'inauguration a eu lieu en présence de Charles-Louis Rochat.

for 45 days there is a decade of years. The role of the psychiatric hospital has therefore completely changed; one no longer goes there for a short stay intended to determine the best treatment adapted to each patient and one no longer installs oneself there for several months.

Une rareté en Europe

The construction of a psychiatric building in the heart of a city constitutes an exception in Europe. Its conception is also very particular since the red color of the building was obtained directly by coloring the concrete in the mass. The color and the form of the building correspond to a willingness to distinguish clearly the hospital





Dans la réalité, les murs du bâtiment sont rouges.

tal du reste du quartier. Du reste, il est déjà surnommé «la maison rouge».

Le bâtiment comprend une unité hospitalière de 56 lits répartis dans 4 unités de soins pouvant recevoir des patients de toute pathologie psychiatrique et psychogériatrique, ainsi que l'unité ambulatoire d'Yverdon-les-Bains et une structure intermédiaire hospitalière de jour/crise.

Les équipes de soins comprennent des professionnels hautement qualifiés tels que médecins, infirmiers, assistants-sociaux, ergothérapeutes, physiothérapeutes et psychologues. Le centre emploie 80 personnes à plein temps, dont 65 soignants dans les domaines médical et para-médical.

A.F.

Impressions

A mon arrivée sur le site du nouveau Centre de psychiatrie du Nord Vaudois, je suis immédiatement convaincue que la volonté de dédramatiser les maladies psychiatriques en intégrant l'hôpital à la ville d'Yverdon-les-Bains n'est pas uniquement une intention mais bien une réalité: deux jeunes patients de l'hôpital psychiatrique font quelques passes de football devant le Centre, tandis qu'à quelques pas des écoliers prennent le frais et les employés d'un proche garage examinent un véhicule en panne. Le pari est donc réussi, la maladie psychiatrique n'est plus un tabou, un mal inavouable à dissimuler pudiquement des yeux du grand public. Il faut dire qu'actuellement près d'une personne sur deux consulte un psychiatre au moins une fois durant sa vie.

Anouk Farine

Trois questions à Jo Montandon, médecin directeur du secteur psychiatrique Nord

La pratique de la psychiatrie a-t-elle beaucoup changé ces dernières années ?

Oui, elle a beaucoup changé surtout avec l'évolution des traitements médicamenteux qui a permis de ramener la durée moyenne de séjour en hôpital psychiatrique de 45 à 18 jours environ. Les médicaments sont en effet de plus en plus efficaces et ils provoquent moins d'effets secondaires qu'avant. En outre, il existe davantage de structures de prise en charge (hôpitaux de jour, ambulatoire, centres de crises) qui travaillent en réseau, ce qui permet souvent d'éviter une hospitalisation.

Les patients ont une moyenne d'âge d'environ 37 ans pour la psychiatrie adulte et 73 ans pour la psychogériatrie. De nombreux jeunes présentent souvent une problématique de sentiment d'échec qui s'installe sur le long terme, par conséquent de désinsertion de la société et d'isolement. On leur demande d'être très performants en même temps que les structures familiales éclatent et prennent une nouvelle forme. Ils se sentent moins encadrés et les limites ne leur sont plus assez clairement fixées. Un nouveau type de patients est également apparu, celui des populations migrantes qui sont en état de stress post-traumatique en raison de leur vécu et de leur éloignement de leur contexte de vie d'origine.

Pourquoi avoir choisi d'installer l'hôpital psychiatrique au centre de la ville ?

En 2001, l'Organisation mondiale de la santé s'est concentrée sur la psychiatrie et elle a émis un constat «Non à l'exclusion, oui aux soins». En construisant un hôpital psychiatrique au centre ville, on donne corps à cette déclaration. Il s'agit d'un symbole qui signifie que la psychiatrie

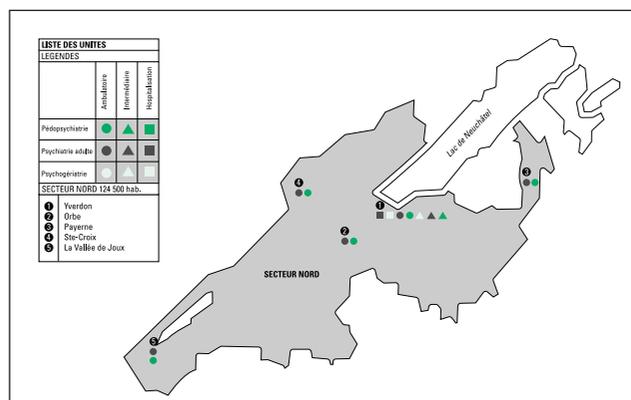


désire s'ouvrir au monde et montrer ce qu'elle fait. Alors que la Suisse se trouve au sommet des statistiques mondiales de suicides et qu'il devient de moins en moins tabou de se rendre chez le psychiatre, la population s'intéresse aux différents types de maladies et c'est à la psychiatrie de faire le pas et d'informer ouvertement et de sensibiliser la population. A ce jour, la maladie mentale fait encore davantage peur que la maladie somatique.

Comment se passent les relations avec votre nouveau voisinage ?

Le voisinage est très hétérogène. Il comprend des bureaux dans lesquels siègent des fondations, le Centre social régional, le réseau de soins, des salles de classes, un fitness, des salles de répétition pour des groupes de musiciens. Cela pose parfois des problèmes de tranquillité aux patients. Si l'on pense plus souvent aux éventuels désagréments causés par l'hôpital au voisinage, on s'imagine par contre plus rarement que les patients peuvent aussi être agressés par leur environnement.

Pour ce qui est des résidents du quartier, nous avons de bons rapports de voisinage. Ils ont sollicité des explications sur la psychiatrie, ce que je trouve positif puisque cet intérêt permettra d'aider à briser les tabous.



Le Secteur Psychiatrique Nord forme avec les Secteurs Ouest, Centre et Est, le système de soins psychiatriques du canton de Vaud. Les Secteurs Nord, Centre et Ouest appartiennent aux Hospices cantonaux, le Secteur Est est la Fondation de Nant. Le Secteur Nord dessert une population de 124'500 habitants des régions d'Yverdon, Orbe, Payerne, Ste-Croix et de la Vallée de Joux.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Secrétaire H/F ou Employé-e d'administration à l'Office cantonal de la viticulture, Morges 25%

Mission: assister le chef de l'office en contribuant à gérer son secrétariat et les tâches administratives qui en découlent, assurer le suivi de ses relations extérieures (agenda, rendez-vous, téléphone), collaboration générale avec le secrétariat de l'office.

Renseignements: M. Pascal Wulliamoz, 021/803.08.33

Adresse: réf. 4265G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthy, Responsable RH, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 24.06.03

DFIN Département des finances

Chef-fe du Contrôle cantonal des finances (CCF) 100%

Mission: le Contrôle cantonal des finances (CCF) a pour missions principales de garantir la sécurité et l'efficacité financières de l'Etat de Vaud; il contrôle la comptabilité générale de l'Etat et de ses institutions ainsi que de celles auxquelles une tâche particulière est déléguée. Dans ce cadre, vous aurez notamment à assurer: la direction du service dans l'accomplissement de ses missions, de ses objectifs stratégiques et de ses projets; la conduite des collaborateurs vers des objectifs opérationnels; la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et techniques selon les règles établies et sur les bases suivantes: art. 45 à 51 de la Loi du 27 novembre 1972, modifiée le 17 décembre 1996, sur les finances; règlement du 2 juin 1999 sur le Contrôle cantonal des finances; les directives professionnelles de la Chambre fiduciaire (en particulier les règles sur l'organisation et l'éthique) et autres lois, décrets, règlements, arrêtés et directives émis au sein de l'Etat de Vaud; en outre, vous serez appelé à assurer la communication et le développement des relations internes et externes, et le contrôle régulier des résultats individuels et organisationnels du service. Vous représenterez le CCF auprès du Conseil d'Etat, des commissions permanentes (Commission de gestion, Commission des finances et Commission du système d'information du Grand Conseil), du Tribunal cantonal, du Tribunal administratif ainsi que des services, établissements, offices et greffes qui en dépendent et de toutes les entités entrant dans le périmètre du contrôle du CCF. Vous le représenterez également au sein des institutions professionnelles, et assurerez les relations avec chacune de ces entités. Vous aurez de plus les responsabilités suivantes: élaborer et gérer le budget et les comptes du service; établir le Règlement d'organisation et le soumettre au Conseil d'Etat; élaborer le programme de travail et le transmettre au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et à la Commission de gestion; examiner les rapports de révision et de contrôle; signer les rapports de révision conformément à l'art. 14 du règlement sur le CCF; prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de l'Etat en cas de découverte d'irrégularités; annoncer au juge compétent, au Conseil d'Etat ainsi qu'aux présidents des Commissions des finances et de gestion les irrégularités à caractère pénal; établir chaque année un rapport d'activité à l'intention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat; promouvoir le service auprès des instances politiques et administratives de l'ACV; définir les moyens nécessaires à l'accomplissement d'audits complexes. Enfin, vous serez responsable de l'application des lois, règle-

ments, directives et autres normes professionnelles dans l'ensemble du service (hors-classes).

Renseignements: Mme Isabelle Salomé, 021/316.20.17

Adresse: réf. 488.3953, Mercuri Urval Executive Service, Ch. du Joran 1, CP 2428 – 1260 Nyon. E-mail: nyon.ch@mercuriurval.com

Publié dans la FAO le 01.07.03

Chef-fe de projet de recherche pour le Service de recherche et d'information statistiques 80%

Mission: vous conduisez et exécutez des travaux de production et de recherche quantitative dans le domaine de l'économie, en particulier dans celui des salaires (cl. 25-28).

Renseignements: M. Yves Goël, 021/316.29.99

Adresse: réf. 4279G, Département des finances, Mme Fabienne Marmillod, Unité Ressources Humaines, CP 177 – 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 01.07.03

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Chef-fe du Service de protection de la jeunesse 100%

Mission: le Service de protection de la jeunesse (SPJ) encourage les mesures de prévention, assure une action socio-éducative auprès des mineurs en danger, surveille les personnes et structures en charge de l'accueil, conseille les familles en vue d'adoption. Dans ce cadre, vous serez chargé-e de la direction stratégique du service, de la conduite de quelque 150 collaborateurs et collaboratrices répartis à Lausanne et dans le canton, de la gestion financière et matérielle du service, du pilotage des prestations et des relations externes (hors-classes).

Renseignements: M. Jean-Paul Jubin, 021/316.30.04

Adresse: réf. 4264G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Caroline 11 – 1014 Lausanne

Décal de postulation: 31.07.03

Publié dans la FAO le 01.07.03

Premier/ère secrétaire A au Service de la formation professionnelle 100%

Mission: assurer l'organisation des examens de CFC des professions du secteur technique, artisanal et industriel (cl. 18-20).

Renseignements: M. Marc Morandi, marc.morandi@sfp.vd.ch

Adresse: réf. 4269, Service de la formation professionnelle, M. Christophe Honegger, St-Martin 24 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 24.06.03

Chimiste B (Biologiste spécialiste en microscopie confocale) pour l'Université de Lausanne. Durée d'un an, éventuellement renouvelable 50%

Mission: responsabilité de tout ce qui touche au microscope confocal du bâtiment de biologie. Ceci comprend les aspects techniques de l'instrumentation ainsi que les aspects de recherche et de développement des outils d'imagerie, de microinformatique, de biologie cellulaire et de microscopie qui sont associés à la microscopie confocale (cl. 24-28).

Renseignements: M. Yves Poirier, 021/692.42.22

Adresse: réf. 4292G, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

Spécialiste bureautique C (Informaticien-ne GED) au Rectorat de l'Université de Lausanne. Durée d'un an, éventuellement renouvelable 50%

Mission: gestion informatique d'une application de gestion documentaire du Rectorat et de la Direction Administrative. Assistance et formation auprès des utilisateurs. Maintenance des produits archivistiques informatiques (cl. 20-24).

Renseignements: M. Olivier Robert, 021/692.20.27

Adresse: réf. 4293G, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

Employé-e d'administration à l'Institut de psychologie, Université de Lausanne 100%

Mission: collaborer au travail administratif du secrétariat de l'Institut de psychologie (réception, courrier, dactylographie, organisation de colloques, etc.). Seconder la secrétaire de l'institut. Petite intendance (suivi de la maintenance du matériel informatique, accès informatiques, clés, gestion des locaux). Participer à la gestion administrative de la Faculté (gestion des examens) (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Bluzette Progin, 021/692.32.60

Adresse: réf. 4283G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

Concierge à l'Université de Lausanne 100%

Mission: concierge des bâtiments de l'UNIL. Ouverture des bâtiments, des salles et auditoriums réservés à l'enseignement. Nettoyage général, surveillance et sécurité des utilisateurs et du matériel (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jean-Paul Dutoit, 021/692.23.10

Adresse: réf. 4282G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

Stagiaire à la bibliothèque du Gymnase de Burier, La Tour-de-Peilz 100%

Mission: stage d'une année permettant d'accéder à la HES de Genève en section information documentaire.

Initiation et participation aux travaux inhérents à la gestion de la bibliothèque (choix d'ouvrages, commandes, catalogage, indexation, prêt, renseignements, expositions et rangements).

Renseignements: Mmes Annick Lajeux, 021/316.93.10

Adresse: réf. 4270G, Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, M. Jacques Verdan, Gymnase de Burier, Case postale 96 – 1814 La Tour-de-Peilz. Publié dans la FAO le 24.06.03

DINF Département des infrastructures

Chef-fe du centre d'entretien des Routes nationales, Yverdon 100%

Mission: diriger de manière prospective le Centre d'entretien des RN à Yverdon dans le domaine de la planification, la coordination, la gestion des ressources humaines, administrative et financière, le contrôle technique et l'exploitation des ateliers, afin de garantir l'entretien du réseau routier et des annexes affectés au Centre. S'assurer que tous travaux et activités soient effectués dans le respect des règles de sécurité, de la protection de l'environnement, des principes et procédures du système qualité. (cl. 24-26).

Renseignements: M. Pierre-Yves Gruaz, 021/967.15.71

Adresse: réf. 4267G, Département des infrastructures, M. Daniel Bringolf, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 24.06.2003

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Bibliothécaire universitaire en formation (Responsable de la promotion et des manifestations culturelles) pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, La Riponne 60%

Mission: conception, réalisation et promotion du programme des manifestations culturelles de la BCU (expositions, rencontres d'auteurs, d'éditeurs, conférences, lecture à voix haute, etc.). En particulier, responsabilité d'assurer les contacts avec les intervenants, de rechercher des partenariats, d'organiser la publicité des manifestations et d'assurer leur logistique (cl. 21-23).

Renseignements: Mme Marie-Pierre Constant Knecht, 021/316.78.78/80

Adresse: réf. 4291G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Silvia Mathey, Riponne 6 – 1000 Lausanne 17

Publié dans la FAO le 08.07.03

Bibliothécaire B pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, La Riponne (durée déterminée du 01.09.03 au 31.08.04) 100%

Mission: cataloguer des ouvrages et des multimédias sur Virtua, dans plusieurs services (collections encyclopédiques et du dépôt légal). Collaborer au service des périodiques et au service de l'accueil et des renseignements. Participer à la préparation de présentations thématiques (cl. 14-17).

Renseignements: Mme Anne Schranz, 021/316.78.54

Adresse: réf. 4278G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman – 1015 Lausanne. Offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de diplômes et certificats.

Publié dans la FAO le 01.07.03

Bibliothécaire B pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, La Riponne 75%

Mission: assurer la commande et la réception des ouvrages et multimédias du secteur encyclopédique de la BCU/Riponne. Suivre l'offre des fournisseurs (y compris sur Internet) et tenir à jour leur fichier. Pour des domaines particuliers, participer à la sélection des documents. Collaborer au service de l'accueil et des renseignements (cl. 14-17).

Renseignements: Mme Josette Guyaz, 021/316.78.72 (le matin)

Adresse: réf. 4289G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Silvia Mathey, Riponne 6 – 1000 Lausanne 17

Publié dans la FAO le 08.07.03

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Chef-fe du Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: assurer la direction du service et coordonner ses différentes divisions. Analyser l'évolution de l'environnement tant législatif que technique et sociologique pour dégager les lignes de force des actions à entreprendre. Préparer les orientations et les décisions du futur dans le domaine de la circulation routière et de la navigation. Déterminer la stratégie du service compte tenu des missions, du cadre légal, des moyens financiers à disposition et de l'évolution de l'environnement; la traduire en objectifs, plans d'actions et budgets. Gérer le budget du service approuvé



par l'autorité politique dans le cadre des objectifs fixés par le département. Assurer sa gestion financière. Mettre en place l'organisation, les procédures et les méthodes de travail les plus économiques et efficaces pour atteindre les objectifs fixés. Représenter le SAN dans les différents organismes officiels avec lesquels il traite (hors-classes).

Renseignements: M. Jérôme Frachebourg, 021/316.45.02

Adresse: réf. 4271G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Caroline 4 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 31.07.03

Publié dans la FAO le 01.07.03

Chef-fe de projet informatique utilisateur pour le Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: le ou la titulaire sera chargé-e, en étroite collaboration avec l'unité informatique départementale (UID), de l'introduction d'un nouveau progiciel de gestion auprès des utilisateurs. Selon les objectifs assignés, assumer la direction opérationnelle du projet utilisateur. Coordonner et animer les équipes d'utilisateurs ainsi que les ressources effectuant des tâches utilisateur en sous-traitance et assurer la liaison avec le fournisseur. Prendre également en charge les aspects connexes du projet tels que la formation des utilisateurs, les modifications ou la réorganisation des processus de travail. En outre, rechercher et proposer toute mesure d'organisation propre à augmenter la satisfaction des utilisateurs, l'efficacité des processus et la réduction des coûts d'exploitation (cl. 28-30).

Renseignements: M. Jean-Jacques Rège, 021/316.88.01

Adresse: réf. 4290G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

Ingénieur-e B, responsable de travaux d'aménagement de cours d'eau 100%

Mission: diriger d'importants dossiers d'aménagement de cours d'eau avec maîtrise de la technique, de la conduite de chantier et de la gestion financière. Prescrire et dimensionner des ouvrages hydrauliques dans le domaine du contrôle des crues de façon indépendante ou en collaboration avec les bureaux d'architectes et d'ingénieurs. En particulier, veiller à l'application des principes de l'infiltration et rétention dans l'analyse des plans de quartier, plans d'affectation et similaire. Trouver des solutions pragmatiques et économiques. Environ 100 dossiers par année. Préavisier les dossiers soumis à l'Etat dans les domaines «assurer la sécurité des eaux», «gestion du cycle de l'eau», «préservation du domaine public eaux». Environ 100 dossiers par année. Assister techniquement les chefs de secteur dans leurs travaux d'entretien des cours d'eau. Diriger les séances, superviser les travaux et traiter le courrier nécessaire à ces fonctions (cl. 24-28).

Renseignements: M. François Matthey, 021/316.75.09

Adresse: réf. 4286G, Service des eaux, sols et assainissement, M. François Matthey, Valentin 10 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

(5 postes) Inspecteur/trice au Service des automobiles 100%

Mission: Admettre les véhicules à la circulation routière. (cl. 15-18).

Renseignements: M. Georges Verdon, 021/316.88.83

Adresse: réf. 4272G, 4273G, 4274G, 4275G et 4276G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale – 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 01.07.03

Laborantin-e au Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires 80%

Mission: analyse microbiologique des denrées alimentaires et des eaux (cl. 10-12).

Renseignements: M. Christian Richard, 021/316.43.43

Adresse: réf. 4285G, Laboratoire cantonal, M. Charles Charvet, Boveresses 155 – 1066 Epalinges. Publié dans la FAO le 08.07.03

Employé-e de bureau qualifié-e ou spécialisé-e au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: planifier et délivrer les rendez-vous d'inspection pour les véhicules.

Renseignements: M. Franco Chevalley, 021/316.88.98

Adresse: réf. 4288G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 08.07.03

OJV Ordre judiciaire vaudois

Greffier-substitut (H/F) au Tribunal d'arrondissement de La Côte, Nyon 100%

Mission: travailler en étroite collaboration avec le président, rédiger des projets de décisions judiciaires sur la base du dossier et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

Renseignements: Mme Laurence Dousse Bossel, 022/365.52.18

Adresse: réf. 4287G, Tribunal d'arrondissement de La Côte, Mme Laurence Dousse Bossel, Rte de St-Cergue 38 – 1260 Nyon

Publié dans la FAO le 08.07.03

Spécialiste d'opérations A, B, C, ou Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges-Aubonne 100%

Mission: contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

Renseignements: M. Raymond Chappuis, 021/803.90.50

Adresse: réf. 4281G, M. Raymond Chappuis, Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges-Aubonne, Place Saint-Louis 4 – 1110 Morges. Publié dans la FAO le 01.07.03

Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges-Aubonne 100%

Mission: divers travaux administratifs dans un secteur d'exécution forcée, orientation poursuite (cl. 10-12).

Renseignements: M. Raymond Chappuis, 021/803.90.50

Adresse: réf. 4280G, M. Raymond Chappuis, Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges-Aubonne, Place Saint-Louis 4 – 1110 Morges. Publié dans la FAO le 01.07.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)



Jean-Daniel Perroset, la quête du ballon

« Je suis resté un espoir toute ma vie », glisse de sa voix douce Jean-Daniel Perroset. Fanions, articles de journaux, photographies de ses compères-footballeurs d'alors et portraits de ses idoles du stade de la Pontaise l'entourent dans son bureau du Service de la protection de la jeunesse où il travaille en qualité de chef des contentieux. Des témoins qui racontent la formidable passion qui a animé, et anime encore, Jean-Daniel Perroset, véritable enfant de la balle. Qui se souvient: « lorsque j'avais 5-6 ans, nous tapions presque tous dans un ballon. A la récréation, dans une cour après l'école. Nous n'avions pas autant de loisirs qu'aujourd'hui et le football était alors un sport très populaire. » Donc pas de papa ou de grand frère qui lui auraient filé le virus. Juste une envie de semer la zizanie dans une défense et de marquer des buts. Et le filet a tremblé lors de la finale de son premier Tournoi des écoliers lors de laquelle il mystifiera à quatre reprises le gardien de but adverse. Les yeux encore brillants, Jean-Daniel Perroset se rappelle des 10 entrées

pour le Cinéac gagnées par chacun des joueurs de l'équipe. Du haut de ses 7 ans, en 1963, il commence à jouer sérieusement au Lausanne Sport. Dans les années 1970, il est alors un espoir confirmé, un attaquant dont le nom surgit dans les articles sportifs. Accroupi, les cheveux longs dans le dos, il fixe plein d'une joyeuse assurance l'objectif du photographe. Il s'entraîne tous les jours. Court après les classes, avant les repas, entre les entraînements. Histoire d'améliorer sa puissance respiratoire. Jusqu'au jour où son père le retrouve sans connaissance. Une pleurésie qui lui coûtera un poumon. « Ce qui ne m'empêche pas aujourd'hui de courir les 100 km de Bienne ou le Marathon de Lausanne car si les rapides accélérations ne sont plus à ma portée, une seule vitesse suffit à la course d'endurance ». Sans oublier la terrible fracture d'une cheville qui ne retrouvera son aplomb qu'après une vingtaine d'opérations. Les rêves de jouer en ligue A ou en équipe nationale s'estompent définitivement. Une déception aujourd'hui digérée et même dépassée grâce au récent exploit



Jean-Daniel Perroset porté en triomphe le 9 juin dernier.

réalisé par les jeunes footballeurs d'Yverdon dont depuis une année il est l'entraîneur: le 9 juin dernier, l'équipe des footballeurs du Nord-Vaudois âgés de moins de 19 ans, a remporté le titre national des M19 en battant en finale Schaffhouse par 2 à 1. Du jamais vu en terres romandes puisque jusqu'alors la coupe avait toujours été propriété de clubs alémaniques. « Vive ce match depuis le bord du terrain était grisant, un grand moment dans ma vie. » – AG



La recette des apprentis du COFOP

Comme chaque trimestre, les jeunes en formation de cuisine au Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) font profiter les lecteurs de *La Gazette* de leurs talents acquis auprès de Jérôme Boulès et Jean-Pierre Blotti, leurs maîtres d'apprentissage. Christelle Brugger termine sa 2^e année de formation élémentaire d'employée de restaurant. Pour l'été, elle ajoute aux ciels étoilés et à la douceur du temps une autre bonne raison de se relever la nuit. Son dessert rouge et vert a convaincu le jury de l'examen qu'elle vient de réussir. Mais pour éviter que son bavaois ne se transforme en soupe, Christelle Brugger devait savoir que le kiwi contient de l'actinide qui empêche en principe la solidification de la gélatine. La cuisinière livre volontiers son truc pour contourner le problème: il suffit de cuire le fruit. – JC

Bavaois aux kiwis et son coulis de fraises

Dessert pour 5 personnes

Ingrédients: 200 g de kiwis, 50 g de sucre, 1/4 de citron, 5g de feuilles de gélatine, 200 g de crème fouettée, 200g de fraises.

Préparation: Mettre les feuilles de gélatine à tremper dans l'eau froide. Peler les kiwis et les passer au mixer avec le sucre et le jus du 1/4 de citron. Faire cuire ce mélange jusqu'à ébullition. Ajouter les feuilles de gélatine préalablement égouttées. Remuer et laisser refroidir la préparation jusqu'à la température du corps. Pendant ce temps, fouetter la crème ferme. En réserver un petit peu pour la décoration et mélanger le reste aux kiwis refroidis. Verser la préparation dans un ou plusieurs moules (un simple bol peut faire l'affaire). Mettre au réfrigérateur durant au moins 3 heures.

Coulis: Réserver, selon la taille et en sélectionnant les plus belles, 1 à 2 fraises par personne pour la décoration. Passer les autres

fruits au mixer pour obtenir un coulis et en ajoutant un peu de sucre selon les goûts.

Dressage: Sortir le bavaois du réfrigérateur juste avant de servir. Le démouler et le découper en tranches, en cubes, en icosaèdres, ou en toute autre forme que votre imagination ou vos talents artistiques vous dicteront sur le moment. Répartir harmonieusement le bavaois sur les assiettes. Faire de même avec le coulis de fraises. Couper les fruits réservés et les disposer en ordre ou en bataille. Donner la touche finale à la décoration au moyen de la crème fouettée mise de côté durant la préparation.



Christelle Brugger a gardé le dessert pour l'examen à l'issue de sa formation élémentaire au COFOP.



Les décisions de la quinzaine

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Collaboration intercantonale dans le domaine informatique

Le canton de Vaud a choisi comme partenaire le canton d'Argovie pour moderniser le programme de gestion du service des automobiles et de la navigation. Le logiciel Viacar, développé par les Argoviens, est utilisé avec succès par quatre autres cantons (ZH, ZG, LU, SH). Le canton de Vaud rejoint ainsi un groupe de cantons qui représentera environ 40 % du parc automobile suisse.

Jean-Jacques Rège, chef du service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 01

DINF

Département des infrastructures

Nouveau bâtiment du Grand Conseil: le Conseil d'Etat propose d'attendre 18 mois

Pour donner suite à deux motions adoptées par le parlement demandant la reconstruction de la salle du Grand Conseil sur le site de l'ancienne, le Conseil d'Etat transmet au législatif un rapport accompagné d'un projet de décret accordant un crédit de 4'105'000 francs, nécessaire pour effectuer l'ensemble des études devant aboutir à un projet de construction. Cependant, au vu de l'état actuel des finances cantonales, le gouvernement propose au Grand Conseil de refuser ce crédit et de suspendre les études pendant 18 mois. Cas échéant, le Conseil d'Etat se prononcerait à nouveau sur cette question au début de l'année 2005.

Philippe Biéler, 021 316 70 01 et Eric Perrette, architecte cantonal, 021 316 73 10

Bâtiment Perregaux: crédit de bouclage pour financer les conséquences de l'incendie

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit de bouclage de 580'000 francs afin de financer les conséquences de l'incendie du bâtiment Perregaux du 14 mai 2002. Celui-ci a brutalement interrompu le programme de rénovation du site qui avait débuté en septembre 2001 et était presque à son terme. Face à l'urgence (sécuriser le site, protéger les ruines, déterminer la valeur patrimoniale des divers éléments, etc.), le Conseil d'Etat avait alors autorisé la commission de construction à utiliser le solde du crédit d'ouvrage destiné, initialement, à restaurer l'enveloppe du bâtiment Perregaux.

François-Joseph Z'Graggen, Service des bâtiments, monuments et archéologie, 021 316 73 15

DEC

Département de l'économie

Fermeture de 32 lieux d'abattage

Afin de respecter la législation fédérale sur les denrées alimentaires, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, a décidé de fermer, avec effet au 1^{er} juillet 2003, les 32 lieux d'abattage existant encore sur le territoire vaudois. Le Conseil d'Etat a pris acte de cette décision. Ces locaux communaux étaient utilisés jusqu'à aujourd'hui - sans aucun contrôle des viandes - par des éleveurs d'animaux pour leur propre consommation. Le risque de dissémination d'agents d'épizooties ainsi que le risque d'ESB pour le consommateur et l'environnement ont été à la base de cette décision de fermeture.

Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, 021 316 38 78

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le préfet Robert Chanson fait valoir ses droits à la retraite

M. Robert Chanson, préfet du district de Cossonay, a fait valoir son droit à la retraite. Agé de 65 ans, il quittera ses fonctions le 31 octobre 2003, après 16 ans d'activité. M. R. Chanson avait été nommé par le Conseil d'Etat à la charge de premier magistrat de son district, le 1^{er} novembre 1987. Exploitant d'un domaine agricole et syndic de Moiry, sa commune d'origine, il a aussi siégé au Grand Conseil, en qualité de député radical. Le Conseil d'Etat remercie M. Robert Chanson de son activité au service du Canton et de son district et lui souhaite la meilleure retraite.

Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45 - Robert Chanson, 021 863 61 30

Aide à la création artistique dans le canton de Vaud

Sur préavis de la Commission cantonale des activités culturelles, le Conseil d'Etat a décidé de consacrer un montant de 105 000 francs en faveur des 27 projets ponctuels de création et d'animation artistiques retenus durant le 2^e trimestre 2003 sur les 40 proposés (9 bénéficiaires dans le domaine musical; 6 en matière de beaux-arts; 4 en littérature et 8 pour des projets polymorphes).

Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 33 00 - DIRE, Henry Rosset, adjoint du chef de Service, 021 316 33 03

Le Conseil d'Etat s'engage pour le référendum contre le paquet fiscal de la Confédération

Le Conseil d'Etat a confirmé son intention de

participer à un référendum des cantons contre le paquet fiscal de la Confédération. Ce faisant, il suit une recommandation votée le 20 juin dernier par la Conférence des gouvernements cantonaux. Il s'agit d'un acte historique, le droit de référendum des cantons inscrit dans la Constitution fédérale n'ayant jamais été utilisé jusqu'ici. La décision finale du Canton à ce sujet appartient au Grand Conseil.

Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 315 51 51 - DFIN, Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01

Nouvelle organisation territoriale de l'état civil vaudois

Pour répondre aux nouvelles dispositions du Code civil suisse (CCS), le Conseil d'Etat a décidé de la mise sur pied d'une nouvelle organisation territoriale de l'état civil, en réduisant le nombre d'arrondissements de 57 à 15. Cette première mesure s'accompagnera ultérieurement d'un changement de statut professionnel des officiers de l'état civil et d'une informatisation des offices puisque les traditionnels registres seront progressivement remplacés par une banque de données fédérale intitulée Infostar (INFOmatisiertes STAndesRegister). L'ensemble de ces nouvelles dispositions, qui feront l'objet d'un projet de loi présenté au Grand Conseil en automne 2003, ont pour principal objectif de moderniser et de professionnaliser le domaine de l'état civil afin de satisfaire pleinement aux attentes de la population.

Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 41 51

Agglomération Vevey-Montreux Riviera

Le Conseil d'Etat a autorisé le chef du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) à ratifier une déclaration de principe entre la Confédération, le canton de Vaud et les communes du district de Vevey afin de participer au projet d'étude de nouvelles formes de coopérations prévues par la nouvelle Constitution, y compris celle de l'agglomération. Le district de Vevey a une longue expérience de collaborations et de coopérations intercommunales et cette région souhaite engager une réflexion plus globale avec comme objectif d'établir un bilan critique de l'existant et élaborer des pistes de travail pour l'avenir. Le Gouvernement vaudois soutient ce genre d'initiative car la réflexion qui sera menée sur la Riviera sera directement bénéfique à la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution. Le Canton contribuera au projet d'étude par un montant de 20 000 francs.

Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45

Modification de la loi sur le Grand Conseil - Procédure de grâce

Pour donner suite au postulat Edna Chevalley et à l'initiative législative Jaquet-Berger, le Conseil d'Etat propose de rétablir l'égalité de traitement entre les autorités législative et exécutive en modifiant les dispositions de la loi du 3 février

1998 sur le Grand Conseil relatives au traitement des demandes de grâce. Les modifications consisteraient à remettre des rapports écrits de la commission des grâces aux députés – certains étant jusqu'à présent lus – et à supprimer le droit de parole du Conseil d'Etat devant le plénum au moment du vote, les demandes de grâce n'étant pas soumises à débats.

Me Jean-Luc Schwaar, premier conseiller juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 63

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Un nouveau directeur pour l'établissement secondaire de Nyon-Marens

Le Conseil d'Etat a désigné Alfred Zbinden en qualité de directeur de l'établissement secondaire à trois voies de Nyon-Marens. Détenteur d'une licence ès lettres de l'Université de Lausanne et du brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire, il a été doyen à l'établissement scolaire de Bex avant d'être promu responsable de l'unité planification et évaluation à la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Il est âgé de 42 ans. Son entrée en fonction est prévue au 1er novembre 2003.

John Christin, chef de l'office du personnel enseignant, 021 316 32 03

Un nouveau directeur pour l'Ecole cantonale d'enfants sourds

Le Conseil d'Etat a désigné M. Alexis Margot, actuellement inspecteur auprès du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) à la direction de l'Ecole cantonale pour enfants sourds. Agé de 45 ans, M. Margot occupera cette nouvelle fonction à mi-temps dès le 1er septembre 2003 et conservera à mi-temps son emploi actuel d'inspecteur auprès du SESAP.

Jean-Jacques Allisson, chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, 021 316 54 01

Coûts de fonctionnement des hautes écoles de Suisse occidentale

La députée Ursula Daepfen a déposé une interpellation relative à la répartition des coûts de fonctionnement de la HES-SO et au contrôle de cette institution intercantonale. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle les principaux éléments contenus dans les deux conventions intercantionales HES-SO et HES-S2. Il informe également l'interpellatrice sur l'existence des différents systèmes de contrôle financier. Il constate que l'augmentation constante de la contribution du canton à la HES-SO est liée, d'une part, à l'augmentation du nombre d'étudiants (+30% entre 1998 et 2002) et, d'autre part, à la mise en oeuvre des nouvelles missions (recherche et développement, post formation, etc...) exigées par la loi fédérale sur les HES du 6 octobre 1995.

Alain Garnier, chef d'office a.i. de la HEV, 021 316 63 20

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Politique du Conseil d'Etat envers les jeunes adultes en difficultés

En réponse à l'interpellation de la députée Jaquet-Berger portant en particulier sur le retrait du «droit de commune» à des milieux ouverts et à l'ASEMO-Relais, le Conseil d'Etat explique que d'entente avec la direction de cette Association, celle-ci s'est vue retirer la compétence d'octroi de l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) principalement en raison du faible nombre des dossiers suivis et des compétences insuffisantes de plusieurs acteurs d'application de l'ASV. Le suivi administratif de ces dossiers sera assuré par le centre social régional / intercommunal de domicile de l'usager, conformément à la loi sur la prévoyance et l'aide sociales. Dans la pratique, le travail socio-éducatif des professionnels du Relais ne changera pas (conseils, accompagnement, gestion financière pour les personnes les moins autonomes,...).

Mme Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00

Arrêté fixant les montants journaliers versés aux EMS

Conformément à la législation sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social (LAPRHEMS) ainsi qu'au décret pris par le Grand Conseil du 19 juin 2001 afin d'instaurer une subvention cantonale couvrant la part du coût des soins non reconnue à charge des assureurs maladie pour les personnes hébergées dans les établissements médico-sociaux et les divisions pour malade chroniques des hôpitaux et des centres de traitement et de réadaptation, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté fixant, pour 2001 à 2003, les montants journaliers que l'Etat verse aux établissements.

Eric Borel, Adjoint juriste, Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 49

DEC

Département de l'économie

Oui au Traité international sur les ressources phylogénétiques

Suite à une consultation fédérale, le Conseil d'Etat soutient la ratification du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce traité vise à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques dans un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en assurant la diversité biologique pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire. Le Conseil d'Etat soutient ce Traité, qui contribuera à la sauvegarde du patrimoine phylogénétique, à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi

qu'à la recherche agronomique.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98

Règlement sur les équipes d'intervention en cas d'épizootie

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur les équipes d'intervention en cas d'épizootie hautement contagieuses et décidé qu'il prendrait à sa charge – comme le feront également les autres cantons concernés – les frais de formation (évalués à 10 000 francs annuellement) des équipes d'intervention. La mise sur pied de telles équipes suit la démarche entreprise en 2001 – à l'initiative du Commissaire à la défense civile et du Vétérinaire cantonal – qui a permis d'intégrer les épizooties hautement contagieuses dans les «Grands Risques» du plan ORCA et de mettre en place une coordination cantonale avec le Service vétérinaire, dorénavant partenaire ORCA.

Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, 021 316 38 78

DFIN

Département des finances

Autorité de surveillance des fondations: mesures pour rattraper le retard accumulé

L'Autorité de surveillance des fondations franchit un nouveau cap dans sa réorganisation. Début juillet, l'office nouvellement créé installe ses locaux au 10 de la rue du Valentin à Lausanne. En même temps, son directeur désigné en avril dernier présente un programme d'action intensive baptisé ARC, qui doit permettre d'identifier les fondations en danger et de prendre les mesures nécessaires. A cet effet, le Conseil d'Etat qui juge la situation urgente sollicite du Parlement un crédit de 529'000 francs.

Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01 - Dominique Favre, chef de l'Autorité de surveillance des fondations, 021 316 40 90

Résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle

Consulté par le Département fédéral de l'intérieur, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable, dans l'ensemble, au projet de mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle. Il est prévu d'accorder aux institutions de prévoyance un délai adéquat pour s'acquitter de leur obligation ainsi que d'étendre les mesures légales permettant de réduire les découverts. Le Conseil d'Etat estime toutefois que l'autorisation donnée aux institutions de prévoyance de déroger temporairement au principe de couverture complète de l'ensemble de leurs engagements devra être exclusivement limitée aux cas dans lesquels le découvert est d'origine conjoncturelle et non pas structurelle.

Isabelle Salomé, secrétaire générale du Département des finances, 021 316 20 02



Voici le Musée monétaire cantonal

Le vénérable Cabinet des médailles cantonal a troqué son nom, désuet et réducteur, pour celui de Musée monétaire cantonal. L'occasion de dépoussiérer une institution, apparue dès 1848, qui parle d'argent aux adultes comme aux enfants. Sans complexe.



Les médailles ne constituent qu'une minorité des objets exposés et conservés par le Musée monétaire qui raconte surtout l'histoire des monnaies.

On imaginait une rangée tintinnabulante de médailles. Guerrières, commémoratives, sportives, épiques, historiques et surtout très rébarbatives pour les néophytes en numismatique que nous sommes tous ou presque. «Concrètement», explique Anne Geiser, sa conservatrice, «le Cabinet des médailles évoquait plus le cabinet des curiosités réservé à quelques érudits qu'un Musée. Ce que nous sommes puisque nous offrons une exposition permanente depuis 1997 (*Collections monétaires*), des vitrines temporaires, une collection qui regroupe 80'000 objets monétaires et apparentés (monnaies, billets de banque, boîtes et livres de changeurs, mandats monétaires, mé-

dailles, sceaux, etc.), des animations pour les enfants, une bibliothèque de référence la plus riche de Suisse et que nous poursuivons des recherches historiques.» Bienvenue donc au Musée monétaire cantonal dont la terminologie se veut plus accessible par le large public et plus représentative de la réalité. Le mot cabinet ne résonne plus que dans la taille, modeste, du Musée qui se fait fort cependant de présenter un concentré de l'histoire de la monnaie et des échanges commerciaux, des perles de verre aux cartes de crédit. – AG

Musée monétaire cantonal, Palais de Rumine, Lausanne. Ma-jeudi: 11h-18h; vend-dim: 11h-17h. Tél.: 021 316 39 90.

L'argent et les enfants en 2 ateliers

Le Musée monétaire cantonal offre la possibilité aux classes scolaires de suivre deux ateliers aux dates suivantes: jeudi 11 septembre, dès 13h30, mercredi 8 octobre, dès 9h30, mardi 18 novembre, dès 9h30 et vendredi 12 décembre, dès 9h30. Les enseignants sont libres de choisir l'atelier qu'ils souhaitent suivre. Au cas où une autre date serait souhaitée, téléphoner au 021 316 39 90, 15 jours à l'avance. Une première partie introductive se déroule dans la salle d'exposition du Musée puis départ pour l'atelier des enfants sis au 6^e étage du Palais de Rumine.

Mythologie: les dieux de la Grèce et de Rome sur les monnaies antiques (dès 11-12 ans). Qui se trouve sur les monnaies? Faites le moulage en plâtre d'une monnaie grecque ou romaine. Identifiez et décrivez la pièce originale à l'aide des attributs ca-

ractéristiques des différents dieux et héros, patrons des cités. Des fiches-jeux testant vos connaissances en mythologie grecque et romaine complètent cette initiation à la numismatique antique. Cette animation dure idéalement 2h30.

Monnaies gauloises: à la découverte de la monnaie (dès 8 ans). Comment a-t-on inventé la monnaie? Les Gaulois, mercenaires dans les armées hellénistiques, ont adopté la monnaie en imitant des pièces grecques et romaines. Découvrez la richesse de leurs images. A votre tour, copiez un modèle antique et dessinez votre propre monnaie sur un papier métallisé. Aucune notion historique nécessaire pour pouvoir profiter de cet atelier.

Document Ecole Musée pour les élèves du secondaire à disposition à la réception ou sur commande.

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. *La collection d'Alexis Forel. Une histoire de la gravure du XVI^e au XIX^e siècle.* 500 eaux-fortes de la main de Rembrandt, Dürer, Callot, Piranesi, Millet ou Corot provenant de la collection enrichie du Morgien Alexis Forel (1852-1922). **Visite guidée:** mercredi 20 août, à 20h. Mardi-dimanche: 11h à 17h30. Jusqu'au 14 septembre.

Espace Arlaud, Lausanne. *Exposition de Christian Floquet, lauréat du Prix Gustave Buchet 2003.* Organisée par la Fondation Gustave Buchet et le Musée cantonal des Beaux-Arts, en étroite collaboration avec l'artiste genevois (né en 1961), l'exposition présente des peintures et une série inédite de gouaches noires. Mer-vend: 12h à 18h; sam-dim: 11h à 17h. Jusqu'au 17 août.

Espace Arlaud, Lausanne. *Les animaux du 6^e jour: les animaux dans la Bible et l'Orient ancien.* Le Musée cantonal de zoologie décortique la relation entre l'homme, l'animal et le divin. Jusqu'au 10 août.

Fondation Claude Verdan, Lausanne. *Chair. Voyages intérieurs.* Exploration sensorielle, intellectuelle et ludique de l'intérieur du corps humain. Images surprenantes, installations interactives, panoplie d'instruments médicaux et œuvres d'art au menu. Mardi-vend: 13h à 18h; sam-dim: 11h à 17h. Jusqu'au 23 mai 2004.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Olivier Mosset. Travaux 1966-2003.* Artiste suisse, Olivier Mosset vit et travaille à Tucson, en Arizona. Conjointement avec le Kunstmuseum de St-Gall, le Musée des Beaux-Arts lui consacre la plus importante rétrospective à ce jour. **Visite guidée:** jeudi 21 août, à 12h30. Ma-jeudi: 11h-18h, vend-dim: 11h-17h. Jusqu'au 24 août.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Ella Maillart. Sur les routes de l'Orient. Jean-Pierre Grandjean. Bouddha.* Exposition d'un choix parmi les milliers de photographies prises par Ella Maillart. **Visites guidées:** dimanches 24 août, 14 septembre et 19 octobre, à 15h et à 16h. Lundi-dim.: 11h à 18h. Jusqu'au 19 octobre.

Musée historique de Lausanne. *De l'émigration à l'immigration. Vivre entre deux mondes, 1803-2003.* Terre de pauvreté et d'exil au XIX^e, la Suisse connaît depuis cent ans l'immigration. Lun-jeu: 11h-18h, vend-dim: 11h-17h. Jusqu'au 2 novembre.

Musée romain, Avenches. *La vannerie à l'époque romaine.* Découvrir un artisanat alors omniprésent dont il ne reste que d'infimes vestiges. Mardi-dimanche: 10h à 12h; 13h à 17h. Jusqu'au 27 septembre.